Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 mars 2026, à 11 h 45, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Steven Blaney, maire de la Ville de Lévis, vice-président
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère à la Ville de Québec
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
M. Raphaël Lebailly, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité)*
M. Alexandre Morin, attaché de presse à la Ville de Lévis (*à titre d'invité)*
M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité*)
M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Est absent :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président, M. Steven Blaney, vice-président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº E-2026-15

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2026

Résolution nº E-2026-16

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'assurance municipale

Résolution nº E-2026-17

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder au renouvellement du contrat d'assurance municipale auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), incluant une couverture pour les biens et la responsabilité générale, ainsi que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, au coût de 39 828,60 $ (taxes incluses), pour la période du 16 avril 2026 au 16 avril 2027, et offrant des protections et conditions similaires à la police actuellement en vigueur.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à modifier ponctuellement le contrat d'assurance municipale afin de procéder à l'ajout d'assurés additionnels découlant d'une obligation contractuelle, et acquitter les primes additionnelles afférentes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-09
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Recommandation de nomination pour la constitution du premier conseil d'administration du Musée national de l'histoire du Québec

Résolution nº E-2026-18

- Recommander au ministre de la Culture et des Communications la candidature de M. Alain Fortier pour siéger au premier conseil d'administration du Musée national de l'histoire du Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Représentation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Remboursement de dépenses

Résolution nº E-2026-19

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au remboursement des dépenses engagées pour la participation de Mme Catherine Vallières-Roland à l'activité de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent tenue à Ottawa les 8 et 9 décembre 2025, pour un montant maximal de 600,81 $, conformément aux pièces justificatives soumises, ce remboursement devant être effectué à la Ville de Québec, selon les modalités administratives applicables.

Référence : Rapport décisionnel du 19 mars 2026
Certificat trésorerie : CT-2026-10
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution nº E-2026-20

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

a) Liste des dépenses du 1er au 28 février 2026.
b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er au 28 février 2026.
c) Liste des dépenses Visa pour les mois de janvier et février 2026.

Référence : Bordereau de dépenses du 19 mars 2026
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2026-15 à E-2026-20, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) STEVEN BLANEY
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE